

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Lundi 27 du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Christian THENARD - Mme Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN - Mme Félicienne GANTOIS - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Liliane MONTOUT - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Sylvia LAPTES - Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mme Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - M. Jean DAIJARDIN - Mmes Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN - Nathalie CHOULO ép. BRACAT - Cynthia DINANE.

EXCUSES : M. Jean-Claude PIOCHE - Mme Roberte MERI - M. Lucien GALVANI - Mmes Michelle MAXO - Diana PERRAN - MM. Jean FAHRASMANE - Raymond PARSHAD - Jean-Luc PERIAN.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Laurent BERNIER (Procuration à M. MARY) - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN (Procuration à Mme BOSSU ép. JEAN JEAN).

ABSENTS : - MM. Cédric CORNET - René NOEL.

Monsieur Francs BAPTISTE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**MISE EN PLACE DU CONSEIL DE
DEVELOPPEMENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
« LA RIVIERA DU LEVANT »**

CC-2016-6S-DAAG-24



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu les dispositions de l'article 88 de la loi NOTRe stipulant qu' « Un conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

« Par délibérations de leurs organes délibérants, des établissements publics contigus peuvent décider de créer et d'organiser un conseil de développement commun compétent pour l'ensemble de leurs périmètres.

Considérant les statuts de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant » ;

Considérant le rapport du Président ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver le rôle, les modalités et le champ d'intervention du Conseil de développement de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant ».

Article 2 : De fixer la composition du Conseil de Développement à trente (30) membres - des personnes qualifiées et expertes désignées par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », répartis en trois (3) collèges de (10) membres.

Article 3 : De désigner les trente (30) membres du Conseil de Développement à une séance ultérieure du Conseil Communautaire.

Article 4 : D'acter le principe d'une représentation paritaire au sein du Conseil de Développement.

Article 5 : D'allouer au Conseil de Développement un budget annuel d'un montant de trente mille euros (30 000 €).

Article 6 : D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'année 2016.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
07 JUL. 2016
Et publication ou notification
le
08 JUL. 2016

Fait et délibéré à Gosier, le 27 Juin 2016

Pour extrait certifié conforme

Le Président



-Jean-Pierre DUPONT-

